

AMAP « Noires des Cimes »
Contrat 2023-24 - POMME DE TERRE
Nature & Progrès

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE :

La Ferme Noires des Cimes – Charles ANTHONIOZ et Manon JACQUEMOUD
505 chemin du saix – 74440 LA RIVIERE ENVERSE

06 77 32 15 44

Et l'adhérent de l'AMAP La Ferme Noires des Cimes :

Nom.....Prénom
Adresse :
Tel et/ou
Mail@.....
Numéro d'adhésion à l'association Manger Mieux Ici :

CONTENU DU CONTRAT :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de **Pommes de terre DESIREE** (pour gratin, frites, vapeur, sauté, soupe... peau rouge, chair jaune) une Pomme de terre complète, rustique, cultivée à 1500m d'altitude sous mention Nature et Progrès sans aucuns traitements chimiques, par les agriculteurs, dans le respect de la charte d'engagement mutuels signée au préalable par l'adhérent et le producteur.

LA DUREE :

Le présent contrat aura lieu à la Mairie de Mieussy, en **1 distributions le mercredi de 18h à 19h00, le 06 déc 2023**

COMPOSITION DU PANIER :

Panier Pomme de Terre Désirée	10 kg (2.60/kg)	20 kg (2.50€/kg)	50 kg (2.30€/kg)
06 déc 2023	X 26€	X 50€	X 115€
Égale =			
TOTAL			

Reçu de PAIEMENT Producteur :

Le paiement est réalisé en 1 seule fois, au moment de l'engagement, à l'AG de Novembre, pour un montant de€ payé en espèces ou chèque (à l'ordre de GAEC Noires des Cimes) et sera encaissé au mois de novembre.

Fait en 2 exemplaires, à Mieussy, Le

Signature de l'adhérent

Signature des producteurs

Reçu de PAIEMENT Adhérent : (Adhérent)

Panier Pomme de Terre Désirée	10 kg (2.60/kg)	20 kg (2.50€/kg)	50 kg (2.30€/kg)
06 déc 2023	X 26€	X 50€	X 115€
Égale =			
TOTAL			

PAIEMENT :

Le paiement est réalisé en 1 seule fois, au moment de l'engagement, à l'AG de Novembre, pour un montant de€ payé en espèces ou chèque (à l'ordre de GAEC Noires des Cimes) et sera encaissé au mois de novembre.

Fait en 2 exemplaires, à Mieussy, Le

Signature de l'adhérent

Signature des producteurs